

Traitements inférieurs au Smic : vers des points d'indice supplémentaires

Publié le 15 mars 2021, par Thomas Beurey, Projets publics pour Localtis

Fonction publique

Les agents de catégorie C dont l'indice de rémunération est inférieur au Smic vont bénéficier d'un "ajout de points d'indice" à partir du 1er avril prochain. La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques l'a annoncé ce 15 mars dans un courrier à la secrétaire générale de la CFDT-Fonctions publiques, Mylène Jacquot.

En début d'année, le syndicat avait écrit à Amélie de Montchalin pour l'alerter sur la situation de la rémunération des agents percevant les plus faibles salaires. Avec la hausse du Smic de 0,99% au 1^{er} janvier 2021 et la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, les indices des premiers échelons de la grille de rémunération de la catégorie C sont inférieurs au Smic (1.554,58 euros bruts mensuels), avait-il pointé. Certes, les agents qui perçoivent de tels niveaux de salaires bénéficient d'une indemnité différentielle : celle-ci comble l'écart entre le traitement indiciaire et le Smic . Mais la CFDT disait ne pas se satisfaire de cette indemnité "dont la conséquence est une stagnation du pouvoir d'achat des agents pour plusieurs années". Le syndicat revendiquait donc que la grille de rémunération des agents de la fonction publique tienne compte de la revalorisation du Smic . "La seule mesure envisageable est une revalorisation sous forme d'ajout de points d'indice sur les premiers indices de la grille de catégorie C", indiquait-il.

L'existence d'une indemnité compensatrice pour les agents dont l'indice est inférieur au Smic "n'est pas satisfaisante", a reconnu la ministre en charge de la Fonction publique, dans sa réponse. "Dès le 1er avril, les agents concernés bénéficieront d'un ajout de points d'indice", promet-elle dans ce document que la CFDT a diffusé sur Twitter. Selon la ministre, la mesure "concernera 381.000 agents des trois versants qui se verront attribuer un à deux points". Cela permettra d'"assurer à tous les agents publics un traitement brut supérieur au Smic jusqu'à la fin de l'année 2021".

Amélie de Montchalin affirme par ailleurs qu'elle souhaite travailler avec les syndicats "sur des solutions permettant d'améliorer le pouvoir d'achat des agents les moins bien rémunérés de la fonction publique". L'idée étant de conclure ce chantier lors du prochain rendez-vous salarial.